RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002158-20261029-D2026-60-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2026

N° 2026-60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre, à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 octobre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15	Etaient présents : BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, LESAGE Anne-Lise, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre et WIRTZ Sylvie Etaient absents : Etaient représentés : ANTONETTI Jean-Pierre, CESARI Jacques et LOTTIN Elodie Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Décision modificative n° 1 du budget annexe du port de plaisance et de pêche pour 2026

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 1612-4 et L. 1612-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux pour l'exercice 2026 ;
Vu le budget primitif 2026 du budget annexe du port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello ;

Considérant la nécessité de compléter les crédits destinés au paiement des intérêts des emprunts du port et de prévoir les crédits nécessaires à l'annulation d'un titre de recettes émis à tort au cours d'un exercice antérieur ;
Considérant que ces ouvertures de crédits peuvent être intégralement financées par une réduction des crédits de fournitures d'entretien et de petit équipement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe 2026 du port de plaisance et de pêche, en section d'exploitation (fonctionnement), conformément aux mouvements suivants :

Chapitre	Compte	Nature	Ouverture	Réduction
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	705 €	—
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000 €	—
011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	—	2 705 €
Total des mouvements			**2 705 €**	**2 705 €**

ARTICLE 2 : De constater que le montant des ouvertures de crédits est égal à celui des réductions, soit 2 705 €, et que la décision modificative ne modifie ni le total des dépenses de la section d'exploitation ni l'équilibre global du budget annexe.

ARTICLE 3 : De dire que ces mouvements sont inscrits au budget annexe 2026 du port de plaisance et de pêche.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente décision modificative et aux opérations comptables correspondantes, notamment à la régularisation du titre de recettes concerné, dans le respect des règles applicables.

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	

Affichée et transmise en Préfecture le : 29/10/2026	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 octobre 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/10/2026 **Le Maire** **Paul QUILICHINI** MAIRIE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO Corse du Sud